REGLEMENT RELATIF A L'OFFRE COMMERCIALE DE BIENVENUE

La participation à cette offre commerciale implique l'entière acceptation du présent règlement par les participants.

1. Auteur de l'offre commerciale

Mutuale, la Mutuelle Familiale, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire Sirene sous le n° 775 369 887 - siège social - 6 rue Galilée – Parc A10 Sud La Chaussée Saint-Victor (41260).

2. Détails de l'offre

a. Objet de l'opération

Mutuale offre sur le contrat santé souscrit :

- **Un mois de cotisation** pour toute nouvelle adhésion *(voir les produits concernés ci-après)*,
- **Deux mois de cotisation** pour toute nouvelle adhésion *(voir les produits concernés ci-après)* incluant un contrat santé et un contrat prévoyance ou I.A.R.D.

Cette opération commerciale est valable pour toute nouvelle adhésion sur :

- Les produits individuels santé suivants :
  - **La gamme Bien-Etre,**
  - **La gamme Evolua,**
  - **La gamme Fonctions Publiques,**
  - **Les produits spécifiques aux travailleurs non-salariés (TNS).**

- Les garanties prévoyance* et I.A.R.D.** suivantes :
  - **Accident,**
  - **Décès,**
  - **Hospitalisation,**
  - **Multirisque habitation,**
  - **Obsèques,**
  - **Route tranquille.**

***Les garanties prévoyance sont assurées par la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire Sirene sous le numéro : 337 682 660 - Siège social : 39, rue Jourdil - Cran-Gevrier (74960).

****Les garanties I.A.R.D. sont assurées par la Mutuelle d'Assurance Solidaire (MAS)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire Sirene sous le numéro : 532 631 942. Siège social : 39, rue Jourdil - Cran-Gevrier (74960).

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code - numéro SIREN : 775 369 887

b. Adhérents concernés

Cette offre concerne uniquement les nouveaux adhérents dans les produits précités. Les adhérents qui ont été transférés des anciennes gammes individuelles ou collectifs vers les produits qui ouvrent droit au bénéfice de l'offre ne sont pas concernés par celle-ci.

c. Conditions

Le bénéfice de l'offre est subordonné au respect de la condition ci-dessous :

Une souscription du contrat ou une prise d'effet de l'adhésion entre le 06 mars 2023 et le 28 avril 2023. Autrement dit, la souscription du contrat ou la prise d'effet de l'adhésion devra intervenir durant la période de validité de l'offre.

d. Application de l'offre

Les mois offerts seront :

- Le 2ème mois pour toute nouvelle adhésion à un contrat santé,
- Le 2ème et le 23ème mois pour toute nouvelle adhésion incluant un contrat santé et un contrat prévoyance ou I.A.R.D.

e. Spécificités

Conformément aux documents statutaires et contractuels de la mutuelle, l'adhésion est subordonnée au paiement de la première cotisation mensuelle, proratisée, le cas échéant.

f. Exclusions spécifiques

Sont exclues de la présente offre, les personnes qui remplissent les conditions cumulatives ci-dessous :

- Bénéficiaires d'un contrat auprès de la mutuelle au moment de la validité de la présente offre,
- Et ayant demandé leur radiation ou radiées par la Mutuelle pour impayés, au moment de la validité de la présente offre,
- Et ayant refait acte d'adhésion dans les trois mois qui suivent leur radiation.

Sont également exclues les personnes qui refont acte d'adhésion après les trois mois suivant leur radiation mais qui présenteraient un solde négatif. L'offre n'est valable qu'une fois par adhérent.

g. Dates de validité de l'offre

L'offre est valable du 06 mars 2023 au 28 avril 2023.

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code - numéro SIREN : 775 369 887